

Malent beaucoup plus préoccupé la Chambre que la discussion du budget des recettes et le discours de M. Ribot reprochant à M. Brisson d'avoir présenté son projet fiscal contre les Congrégations sous forme d'amendement au budget, au lieu de l'avoir formulé comme une simple proposition de loi.

Ainsi que vous avez pu le constater par la tenue de nos rentes aux dernières Bourses, la situation du marché s'est beaucoup détendue depuis la dernière liquidation. La question monétaire a cessé d'être menaçante et l'on ne craint plus, au moins d'ici à la fin de l'année, une élévation du taux de l'escompte de la Banque de France.

Un fait d'un autre ordre, la question, une fois de plus écartée, à la suite de la dernière réponse du ministre des finances à M. Hantjens, est considérée comme devant défendre et consolider les cours acquis. Le bruit a couru, mais il a été promptement démenti, d'une émission prochaine de 3 0/0 amortissable. Cependant, il paraît toujours probable que, dans le premier trimestre de 1881, le ministre des finances usera de la faculté que lui a conférée la loi de 1878. Voilà, en effet, deux ans que les travaux publics se continuent sans qu'il ait été fait appel au crédit; et il sera nécessaire d'y recourir, ainsi que la chose a été prévue et réglée.

Ainsi que je vous l'ai écrit avant-hier, dans mon bulletin financier, le dernier bilan de la Banque accuse une augmentation d'or de 3,849,773 francs dans l'encaisse métallique et une diminution de 5,439,520 fr. dans le stock de l'argent. En outre, le portefeuille a été allégé de 27 millions 1/2. J'ajouterai aujourd'hui, pour compléter cet exposé, que la circulation des billets a été réduite de 21 millions, que les comptes courants particuliers ont gagné 29 millions et que le compte du Trésor a perdu 25 millions. Les bénéfices de la semaine ont été de 779,000 francs.

La Bourse a été bonne, surtout pour un samedi jour ordinaire des réalisations. Le 5 0/0 est monté à 119,42, cours auquel il est resté après le marché. Le 3 0/0 a fait 85,85, en hausse de cinq centimes sur hier. L'amortissable coté 87,40 sans changement. Le vent, du reste, est à la hausse; l'ajournement de la conversion, la situation de la Banque, l'augmentation constante du rendement des impôts, sont autant d'arguments en sa faveur. Les fonds étrangers sont fermes, mais ils ont donné lieu à peu de transactions. On dit que la liquidation à Londres sera difficile. L'action de Panama fait 5 francs de prime. Les renseignements reçus de tous côtés confirment le succès de la souscription qui est plusieurs fois couverte.

Au Sénat, la commission relative à la réforme judiciaire s'est réunie à 3 heures sous la présidence de M. Jules Simon pour commencer la discussion générale du projet. Je vous ai dit en commençant, ce qu'on pensait du contre-projet de M. Hérodol.

Celui de M. Tenaille-Saligny n'est pas complètement rédigé encore et la commission n'en a pas été saisie jusqu'à présent. Comme les deux tiers de la commission sont opposés à toute idée de réforme judiciaire, on se demande si la discussion générale une fois close la majorité consentira à examiner les articles ou bien se bornera à rejeter la loi en bloc.

Les poursuites contre le général de Charette au sujet de son discours royaliste et contre le *Caulois*, pour avoir publié ce discours, viennent d'être l'objet d'une ordonnance de non-lieu motivé par ce fait que M. de Charette s'est défendu de n'avoir communiqué son discours à aucun journal, ce qui réduisait le rôle du *Gaulois* au rôle de complice sans qu'il y eût d'autre principal.

Il y a eu cette semaine, à Paris, 1,051 décès, au lieu de 941 la semaine précédente. Cette augmentation est due à une recrudescence survenue dans la fièvre typhoïde et dans la rougeole.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Présidence de M. GAMBETTA
Suite de la séance du 11 décembre

LES RECETTES DU BUDGET

La Chambre continue la discussion du projet de loi portant fixation des recettes du budget ordinaire de l'exercice 1881.

M. Ribot propose un amendement tendant à faire rentrer sous la loi ordinaire au budget de vote fiscal, les congrégations religieuses reconnues ou non reconnues. La Commission et le Gouvernement se rangent à cet amendement.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances dit que quand il y a bénéfices, il doit y avoir impôt.

L'orateur fait appel à la loi de 1873 dont il demande simplement l'application.

M. de Gaslonde dit que le projet établit une innovation dangereuse et viole le principe de l'égalité devant la loi.

M. Laroche-Joubert proteste contre l'assimilation faite par M. Wilson, des sociétés industrielles avec les sociétés religieuses.

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

M. Keller demande la suppression de l'art. 7.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, constate que le droit de mutation sur les congrégations produira 3,500,000 francs.

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

M. Keller demande la suppression de l'art. 7.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, constate que le droit de mutation sur les congrégations produira 3,500,000 francs.

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

M. Keller demande la suppression de l'art. 7.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances dit que quand il y a bénéfices, il doit y avoir impôt.

L'orateur fait appel à la loi de 1873 dont il demande simplement l'application.

M. de Gaslonde dit que le projet établit une innovation dangereuse et viole le principe de l'égalité devant la loi.

M. Laroche-Joubert proteste contre l'assimilation faite par M. Wilson, des sociétés industrielles avec les sociétés religieuses.

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

M. Keller demande la suppression de l'art. 7.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, constate que le droit de mutation sur les congrégations produira 3,500,000 francs.

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

M. Keller demande la suppression de l'art. 7.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, constate que le droit de mutation sur les congrégations produira 3,500,000 francs.

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

M. Keller demande la suppression de l'art. 7.

ROUBAIX-TOURCOING

La lettre suivante vient d'être adressée au Progrès du Nord:

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

M. Keller demande la suppression de l'art. 7.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, constate que le droit de mutation sur les congrégations produira 3,500,000 francs.

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

M. Keller demande la suppression de l'art. 7.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, constate que le droit de mutation sur les congrégations produira 3,500,000 francs.

M. Ribot demande le renvoi de l'art. 7 jusqu'à la discussion d'une loi sur les associations.

Une nouvelle société colomboïlle dont le siège social est situé rue du Faubourg-de-Tourcoing, 191, Lille, vient d'être autorisée par le préfet du Nord, sous le titre de *La Flamme d'Or*.

La Fédération colomboïlle lilloise a voté une prime au sieur Louis Cauchois, à 200 francs, pour avoir tué un grand oiseau, ennemi redoutable des pigeons voyageurs et du gibier.

Le Grand-Harmonie offrira lundi prochain, à 7 h. 1/2 du soir à ses membres honoraires une soirée musicale qui aura lieu dans sa nouvelle salle de répétitions, rue Saint-Georges. Cette soirée est plus spécialement réservée aux dames. Il ne sera pas en voyé de programmes parisiens.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 10 décembre 1880

Contravention à la loi sur le péché

Détournement d'objets saisis

Le sieur Quiret, charbon, à Armentières, avait loué une chambre au sieur Duvainge. Celui-ci avait introduit dans la chambre voisine des matières dangereuses, ce qui avait entraîné la saisie de ces matières.

Le sieur Quiret, charbon, à Armentières, avait loué une chambre au sieur Duvainge. Celui-ci avait introduit dans la chambre voisine des matières dangereuses, ce qui avait entraîné la saisie de ces matières.

Le sieur Quiret, charbon, à Armentières, avait loué une chambre au sieur Duvainge. Celui-ci avait introduit dans la chambre voisine des matières dangereuses, ce qui avait entraîné la saisie de ces matières.

Le sieur Quiret, charbon, à Armentières, avait loué une chambre au sieur Duvainge. Celui-ci avait introduit dans la chambre voisine des matières dangereuses, ce qui avait entraîné la saisie de ces matières.

M. le maire donne lecture de la lettre par laquelle M. le préfet du département du Nord autorise la réunion extraordinaire de la Commission municipale de Roubaix.

M. le maire invite M. Filpo à prendre place au bureau de la Commission municipale de Roubaix.

M. Filpo lit le procès-verbal de la séance du 17 septembre.

Budget de la Ville pour 1881

M. Filpo lit le budget de la ville pour 1881.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

M. Bonnafant demande que l'organisation du service de surveillance des viandes soit remaniée; on se plaint de l'inspecteur actuel, et pour obvier aux inconvénients, je propose la division du service.

Convois funéraires et Obits

Les amis et connaissances de la famille SIMON-MONNIER, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Maître